

13 DÉCEMBRE 2021

# BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



## ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 26 novembre 2021**
2. **Avis du bureau de la CLE**
  - **Projet de modification n°2 du SCoT Nantes Saint-Nazaire**
  - **Programme d'actions du captage de Saffré : point d'information sur l'avis de la Commission permanente du SAGE Vilaine**
  - **Programme d'actions du captage de Nort-sur-Erdre : présentation des compléments apportés à la suite de l'examen par le bureau de la CLE du 16 novembre**
  - **Dossier d'autorisation environnementale : Extension d'élevage de veaux de boucherie – Mauges sur Loire**
3. **Poursuite de la révision du SAGE**
  - **Propositions de rédactions à la suite de la commission de concertation du 19 novembre et du bureau de la CLE du 26 novembre 2021**
  - **Règles :**
    - **Règle 1 « Encadrer les projets qui impliquent des apports de sédiments dans les cours d'eau »**
    - **Règle 2 « Protéger les zones humides »**
    - **Règle 3 « Encadrer la création et l'extension de nouveaux plans d'eau »**
    - **Règle 4 « Encadrer la création et l'extension de réseaux de drainage »**
    - **Règle 8 « Plafonner les prélèvements dans les cours d'eau et les milieux associés »**
  - **Enjeux « Gestion quantitative » et « Qualité des eaux »**
  - **Synthèse de l'état des lieux du PAGD**
4. **Questions diverses**

## 2. Avis du bureau de la CLE

*Projet de modification n°2 du SCoT Nantes Saint-Nazaire*

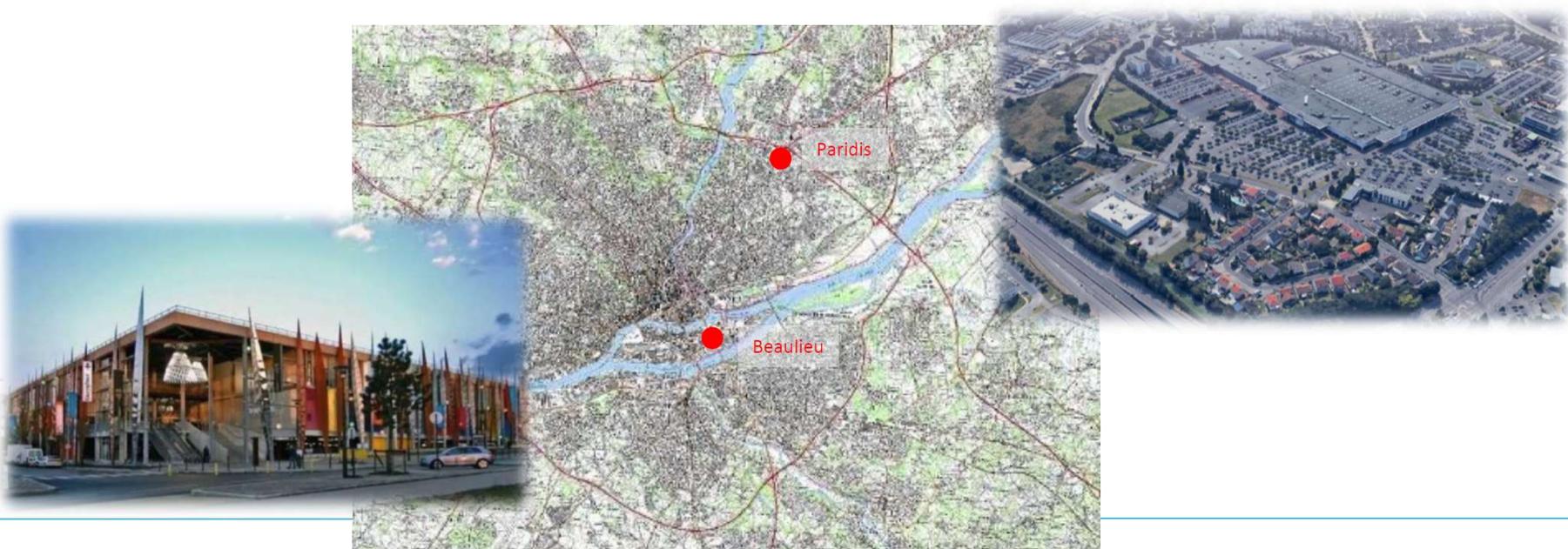
## CONTEXTE

- SCoT Nantes St Nazaire approuvé en 2016
- 61 communes et 5 intercommunalités : Nantes métropole, Saint-Nazaire agglomération, CC Erdre et Gesvres, CC estuaire et Sillon, CC Pays de Blain
- Territoire de 1 871 km<sup>2</sup>
- 888 031 habitants (2017) et 443 780 emplois : croissance principalement sur les agglomérations, avec un dynamisme dans les CC
- 80% d'espaces naturels et agricoles



## OBJET DE LA MODIFICATION

- Dans le SCoT : un chapitre dédié à l'urbanisme commercial
  - Privilégier les centralités pour toutes les implantations commerciales,
  - Si impossible, polariser le commerce dans les zones d'aménagement commerciales : les ZAcoms → **Plusieurs typologies de ZAcoms**
- Le PLUm de Nantes Métropole, adopté le 5 avril 2019, précise l'état des lieux et les perspectives de développement des territoires
- **Modification de la typologie de 2 ZAcoms de l'agglomération nantaise : Beaulieu et Paridis**



## OBJET DE LA MODIFICATION

### - Actuellement ZAcoms de type 2 :

« Ces ensembles commerciaux existants ont vocation à se développer de *manière limitée* dans leur *enveloppe foncière actuelle*. Le contexte urbain dans lequel ils s'inscrivent (niveau et qualité de la desserte, mixité du tissu urbain...) ne permet *pas d'envisager une extension périmétrale* mais plutôt un développement *limité et modulable*, en fonction des composantes urbaines et du plancher commercial existant. La restructuration de ces zones ne doit pas nuire à l'animation de la vie urbaine en général. Dans ces ZACom, *la création de galeries marchandes n'est donc pas autorisée dans la mesure où ces dernières pourraient avoir des effets négatifs de cette nature.* »

### - Modification en ZAcoms de type 1 :

« Ces ensembles commerciaux existants, ou en cours de création, sont intégrés, ou en cours d'intégration, à la centralité. Ils sont généralement proches de zones d'habitat et accessibles par des modes de transport alternatifs à la voiture. Ils participent à l'animation des centralités dont ils représentent un élément actuel ou futur d'attractivité. Ces ensembles commerciaux ont vocation à se développer et/ou se renforcer dans une logique de mixité des fonctions urbaines. »

→ Rapport mentionnant l'absence d'étalement de l'urbanisation sur les espaces environnants  
/ Aucun périmètre des deux ZAcoms n'est modifié

## LE PROJET ET LE SAGE

- Pas de modification des surfaces urbanisées
  - Pas de ruissellement supplémentaire
  - Pas de consommation de zones humides
  - Pas de travaux pouvant engendrer des transferts de Matière en suspension
  
- Aucune incidence sur l'eau, les milieux aquatiques et le risque inondation

**Proposition : Avis favorable Ou Non concerné ?**